

# VOUS ETES PARENT(S) D'UN ENFANT INSCRIT AU JAG

(élève nouveau ou non)

## DEMARCHE A FAIRE CHAQUE ANNEE SCOLAIRE

### BOURSES NATIONALES



#### ETUDE AUTOMATIQUE

(BN attribuées selon revenus)

### TARIFICATION SOLIDAIRE



#### INSCRIPTION INDIVIDUELLE OBLIGATOIRE

sur site [naqui.fr/tarification-solidaire](http://naqui.fr/tarification-solidaire)

(du 24/08 au 27/09)

## INFORMATIONS A RETENIR

- **Cocher la case et signer au verso de la fiche**

- détermine le montant des frais scolaires à payer DP ou INT

- En cas de séparation des Parents,

- au choix des Parents (pas d'obligation de rattachement fiscal)

- **L'enfant doit obligatoirement être rattaché fiscalement**

- se munir de son avis d'imposition pour l'inscription

- **Au Parent demandeur de la bourse**